



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

A l'attention des membres du Comité  
Unique de l'Etablissement Public

Paris, le **20 SEP. 2021**

Mesdames, Messieurs les membres du Comité unique de l'Etablissement public,

A l'occasion de la séance du Comité unique du 17 septembre, vous avez à nouveau souhaité appeler mon attention sur l'avenir du site de Courchevel.

J'avais fait part de mon intention de céder ce chalet pour lui substituer une autre offre de vacances à la montagne, largement accessible au plus grand nombre. Je tiens à vous le redire, en toute clarté et responsabilité.

Je ne méconnais nullement l'attachement que ce site peut susciter et son importance pour vos organisations, et vous êtes légitimement dans votre rôle en interpellant la Direction. C'est une dimension que je respecte, mais le temps me paraît venu d'une évolution.

Ayant pris le temps de la réflexion, je vous ai confirmé vendredi, en responsabilité, la décision de cession du chalet de Courchevel. Le projet a vocation à se réaliser selon le calendrier annoncé avant l'été, c'est-à-dire à l'horizon du premier semestre 2022.

Le contexte économique et social dans lequel notre institution exerce sa mission d'intérêt général ne permet plus à la Caisse des Dépôts de conserver, au seul bénéfice de ses agents, un bien de cette nature. Il ne satisfait pas pleinement à sa vocation sociale, du fait du caractère restreint de l'offre de prestations qu'il apporte et de sa capacité d'accueil. D'autant que son exploitation génère un déficit récurrent et donc un coût non redistribuable aux personnels.

Cette décision ne remet en aucune façon en cause la qualité de la prestation offerte, sous la gestion du COSOG et grâce aux personnels qui en assurent l'exploitation : il est d'une évidence absolue que nous devons garantir à ces derniers tout l'accompagnement nécessaire et des perspectives professionnelles conformes à leurs aspirations. Je renouvelle avec force cet engagement, auquel nous nous attachons déjà à travailler, en toute transparence.

Sur le fond et pour l'avenir, je vous redis que notre projet s'appuie sur le principe essentiel d'une répartition plus équilibrée et équitable des crédits alloués à notre action sociale en matière de loisirs : notre ambition est que le COSOG puisse offrir un choix de qualité et diversifié, au bénéfice du plus grand nombre, en optimisant les moyens financiers mobilisés. Chaque euro apporté dans ce cadre doit pouvoir bénéficier aux personnels sous la forme d'une prestation sociale accessible à tous.

C'est ce mandat, qui me paraît conforme aux principes fondant l'action sociale d'une institution telle que la nôtre, que j'ai confié à la Direction des ressources humaines. Je souhaite définir, par la négociation avec vos organisations, un dispositif de subvention qui permette au COSOG de développer une nouvelle offre de vacances à la montagne, d'une portée significativement élargie, ainsi que de maintenir un dispositif de préparation à la retraite au bénéfice de nos collègues seniors.

Au-delà des premières discussions que vous avez eues avec la DRH, la réunion prévue le 22 septembre prochain devra permettre de présenter aux organisations syndicales une nouvelle proposition financière, élaborée à l'écoute d'attentes que vous avez pu exprimer. Cette négociation doit se dérouler dans un esprit d'équilibre, et dans le souci des intérêts des personnels de l'Etablissement public.

Je ne mésestime pas le désaccord que nous rencontrons sur ce dossier, qui met à l'épreuve notre capacité à trouver par la négociation une solution partagée. L'importance et la diversité des accords que nous avons encore récemment signés me permettent de vous assurer de notre volonté de dialogue et d'écoute, pour travailler ensemble, chacun dans nos rôles, aux équilibres qui fondent le pacte social de notre établissement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Comité unique de l'Etablissement public, l'expression de ma considération distinguée.



Eric Lombard